

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 30 novembre 2012

**Service instructeur**

Direction des Routes et des Transports  
Service Transports et Déplacements

**Service consulté**

Délégation à l'Action Territorialisée (DAT)  
Service des Actions Éducatives et de la jeunesse et de la langue et culture régionales (SEU)  
Mission Aménagement de la Montagne (MAM)  
Direction des Affaires Juridiques (DJU)  
Direction des Finances (DIF)

N° CP-2012-12-3-3

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FINANCEMENT DE NAVETTES  
HIVERNALES VERS LA STATION DU LAC BLANC  
2012 - 2013  
TRANSPORTS COLLECTIFS  
CONTRATS DE TERRITOIRES DE VIE  
REGION ALSACE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE KAYSERSBERG**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver la convention de partenariat à passer avec la Région ALSACE et la Communauté de Communes de KAYSERSBERG, dans le but de définir la participation financière du Département du HAUT-RHIN pour un service de transport collectif à titre expérimental à destination de la Station du Lac Blanc pour la saison hivernale 2012 - 2013.

Dans le cadre de l'accessibilité en transport en commun des sites touristiques majeurs du territoire alsacien, notamment dans le Massif Vosgien, le Département du Haut-Rhin, la Communauté de Communes de la Vallée de KAYSERSBERG et la Région ALSACE souhaitent poursuivre l'expérimentation d'un service de transport collectif à destination de la station du Lac Blanc pour la saison hivernale 2012-2013. Ce projet s'inscrit également dans le cadre de la réflexion portée par le Parc Naturel des Ballons des Vosges sur les transports touristiques dans les Vosges du Sud.

En effet, l'expérimentation de l'année dernière s'est révélée positive pour les deux navettes. 658 tickets ont été vendus sur la navette Lac Blanc Express (liaison COLMAR Gare – Lac Blanc 900, 26 tickets par jour en moyenne) du 4 février au 11 mars 2012 et 466 tickets vendus sur la navette du Lac Blanc Altibus (service de station entre Lac Blanc 900 et Lac Blanc 1200, 16 tickets par jour en moyenne) du 11 février au 11 mars 2012. Le bilan financier est globalement satisfaisant avec 35 487 € de dépenses de transport, 4 483 € de recettes encaissées et une participation départementale à hauteur de 10 851 €.

Comme pour les marchés de Noël de KAYSERSBERG, RIQUEWIHR, RIBEAUVILLE et EGUISHHEIM, la mise en place à titre expérimental d'un service de transport collectif à destination de la Station du Lac Blanc répond aux objectifs suivants :

- offrir un accès en transports en commun aux pôles touristiques majeurs (aucun accès bus aujourd'hui : le terminus de la ligne régulière départementale est à l'arrêt Le Bonhomme Eglise) ;
- désengorger ces pôles en limitant la circulation automobile, dans une optique de développement durable, (circulation délicate par les routes enneigées, stationnement insuffisant...) ;
- attirer une clientèle nouvelle en proposant des produits touristiques attractifs (offres d'hébergement : nuitée + transport ; accès gratuit au télésiège pour les non-skieurs, etc.).

Pour la saison 2012-2013, le service effectué par cars prendra la forme de deux navettes dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil Général du Haut-Rhin, par avenant au marché de la ligne 145 LE BONHOMME – COLMAR.

D'une part, la navette « Lac Blanc Express » qui est destinée à desservir le bas de la station Lac Blanc 900 depuis COLMAR, s'adressant notamment aux touristes alsaciens.

Elle fonctionnera tous les jours durant les vacances (22 décembre 2012 au 6 janvier 2013 et du 16 février au 3 mars 2013) et les mercredis, samedis et dimanches en période scolaire (9 janvier au 13 février 2013 et du 6 au 17 mars 2013). Sont prévus 2 allers et 2 retours par jour au départ de la gare de COLMAR, en correspondance avec le réseau TER (STRASBOURG ET BALE-MULHOUSE) à destination de la station Lac Blanc 900.

Elle dessert également les communes d'AMMERSCHWIHR, KAYSERSBERG, LAPOUTROIE et LE BONHOMME.

D'autre part, La navette « Lac Blanc Relax » s'adresse notamment aux touristes hébergés dans les communes du pied de la station (ORBEY, LE BONHOMME, LAPOUTROIE).

Cette navette pendulaire permet d'accéder soit au pied de la station (Lac Blanc 900 - départ du télésiège), soit au sommet de la station (Lac Blanc 1 200- col du Calvaire). Il sera expérimenté des arrêts à la demande en agglomération dans les communes desservies.

Elle fonctionnera tous les jours pendant les vacances scolaires pour l'ensemble des zones, soit du 22 décembre 2012 au 6 janvier 2013 inclus puis du 16 février au 17 mars 2013 inclus, à raison de six services par jour.

Pour cette deuxième année d'expérimentation, il est proposé une tarification mesurée, harmonisée pour l'ensemble du service et uniforme sur chacun des trajets. La tarification commerciale, pour un billet individuel journalier est fixée pour un aller-retour par personne à 2 €. L'abonnement hebdomadaire correspondant, valable 7 jours du samedi au vendredi suivant, est proposé au tarif 10 € par personne. L'abonnement pour la saison est à 20 € par personne.

La gratuité s'applique pour les enfants de moins de 12 ans.

Les tarifs multimodaux et zonaux Alsa+ 24h et Alsa+ Groupe Journée sont également valables pour la navette « Lac Blanc Express », c'est-à-dire qu'ils seront acceptés à bord des cars, en tant que titres de transport.

L'opération sera accompagnée d'une communication spécifique pilotée par la Communauté de Communes de la Vallée de KAYSERSBERG en partenariat avec l'Office de Tourisme. Les actions de promotion et de communication représentent un coût de 5 000 €.

Des avantages et offres tarifaires spécifiques sont proposés aux usagers des navettes par certains prestataires de la station.

Le coût prévisionnel de l'ensemble de la dépense de transport est de 42 427 € TTC avec une recette prévisionnelle estimée à 4 000 €. Le déficit d'exploitation prévisionnel est donc de 38 427 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Recettes commerciales : 4 000 € ;
- Département du Haut-Rhin (39 % du déficit d'exploitation) : 14 971 € ;
- Région Alsace (20 % du coût du projet, soit 22 % du déficit d'exploitation) : 8 485 € ;
- Communauté de Communes de la Vallée de KAYSERSBERG (39 % du déficit d'exploitation) : 14 971 €.

La participation du Département s'inscrit dans le cadre Contrat de Territoire de Vie PIEMONT - VAL D'ARGENT - PAYS WELCHE 2010-2013 qui prévoit une participation départementale globale de 34 400 € pour 2012 et 2013. Il est rappelé que la participation départementale au titre l'année 2012 s'est élevée à 10 851 €.

Conformément au projet de convention de partenariat, le Département accepte de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage de ces navettes. Le Département acquittera la totalité de leur coût de fonctionnement auprès du transporteur, dans le cadre d'un avenant au marché de la ligne 145 (marché n° 1100294) et recouvrera la part des deux autres collectivités, ces parts étant révisibles à la baisse, au vu des recettes commerciales réalisées.

A cette fin, il vous est proposé la signature de la convention de partenariat, jointe en annexe.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- approuver la prise en charge financière de cette navette 2012-2013 dans le cadre du marché de transport de la ligne régulière 145 LE BONHOMME – COLMAR, estimée à 42 427 € (bus de renfort compris). Les crédits correspondants sont à prélever sur le programme A691, chapitre 011, fonction 81, nature 6245 (enveloppe Frais de transport de personnes). La participation effective du Conseil Général à cette navette, après déduction des diverses subventions prévisionnelles (soit 23 456,00 €) et des recettes d'exploitation prévisionnelles (estimées à 4 000,00 €), s'élèverait à 14 971,00 € ;
- approuver la participation de la Région Alsace à hauteur de 20 % du coût du projet, soit un montant prévisionnel de 8 485,00 € à imputer sur le programme A691, chapitre 74, fonction 81, nature 7472 ;
- approuver la participation de la Communauté de Communes de la Vallée de KAYSERSBERG à hauteur de 35 % du projet soit un montant prévisionnel de 14 971,00 €, à imputer sur le programme A691, chapitre 74, fonction 81, nature 7474 ;

- approuver la convention de partenariat et de cofinancement relative à la mise en place d'un service de transport collectif à titre expérimental à destination de la Station du Lac Blanc pour la saison hivernale 2012-2013, selon le modèle joint en annexe au présent rapport, ;
- m'autoriser à signer cette convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Conseil Général



**Haut-Rhin**



## **CONVENTION DE PARTENARIAT**

**Mise en place d'un service de  
transport collectif à titre expérimental  
à destination de la Station du Lac Blanc**

- - -

**Saison hivernale 2012-2013**

## **Entre**

**Le Département du Haut-Rhin**, dont le siège est 100, Avenue d'Alsace - BP 20351- 68006 COLMAR CEDEX, représenté par le Président du Conseil Général, Monsieur Charles BUTTNER, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 30 novembre 2012.

**La Région Alsace**, dont le siège est 1, place Adrien ZELLER - BP 91006 - 67070 STRASBOURG CEDEX, représentée par le Président du Conseil Régional, Monsieur Philippe RICHERT, en application de la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional d'Alsace du 14 décembre 2012.

## **ET**

**La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg**, ci-après dénommée CCVK, dont le siège est 31, rue du Geisbourg - 68240 KAYSERSBERG, représenté par son Président Monsieur Roger BLEU, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 6 décembre 2012.

## ***IL EST CONVENU CE QUI SUIT :***

### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du service de transport collectif à destination de la Station du Lac Blanc mis en place à titre expérimental pour la saison hivernale 2012-2013.

### **ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour la période de service allant du 22 décembre 2012 au 17 mars 2013.

### **ARTICLE 3 – PRESENTATION DE L'OPERATION**

Dans le cadre de l'accessibilité en transport en commun des sites touristiques majeurs du territoire alsacien, notamment dans le Massif Vosgien, les trois collectivités signataires de la présente convention s'engagent à mettre en place, à titre expérimental pour une deuxième année consécutive, un service de transport collectif à destination de la Station du Lac Blanc pour la saison hivernale 2012-2013.

L'objectif est de proposer un service de transport aux touristes fréquentant la Station du Lac Blanc et d'accueillir une clientèle nouvelle.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par le Département du Haut-Rhin.

Le service effectué par cars prendra la forme de deux navettes spécifiques :

- **La Navette « Lac Blanc Express »** : la navette fonctionnera les mercredis, samedis et dimanches du 9 janvier au 13 février 2013 inclus puis du 6 au 17 mars 2013 (période scolaire zone B), ainsi que tous les jours du 22 décembre 2012 au 6 janvier 2013 inclus puis du 16 février au 3 mars 2013 inclus (vacances scolaires zone B). Sont prévus 2 allers et 2 retours par jour au départ de la gare SNCF de Colmar et à destination de la Station Lac Blanc 900. Une correspondance est opérée avec le réseau TER à Colmar pour les trains en provenance de Strasbourg et de Bâle-Mulhouse.

La Navette Lac Blanc Express dessert également les communes d'Ammerschwihr, Kaysersberg, Lapoutroie et le Bonhomme.

- **La Navette « Lac Blanc Relax »** : la navette fonctionnera tous les jours pendant les vacances scolaires toutes zones, soit du 22 décembre 2012 au 6 janvier 2013 inclus puis du 16 février au 17 mars 2013 inclus. Cette navette pendulaire desservira le pied (Lac Blanc 900) et le sommet de la Station (Lac Blanc 1200) au départ des communes d'Orbey, Lapoutroie et Le Bonhomme à raison de 6 services par jour.
- **Tarification** : les tarifs proposés sont identiques pour les 2 navettes Lac Blanc Express et Lac Blanc Relax et valables sur chacune d'entre elles :
  - Pass Journée : 2 € par personne (valable pour une journée)
  - Pass Semaine : 10 € par personne (valable 7 jours du samedi au vendredi suivant)
  - Pass Saison : 20 € par personne (valable pour toute la période de fonctionnement)
  - La gratuité s'applique pour les enfants de moins de 12 ans.
  - Les tarifs multimodaux et zonaux Alsa+24h et Alsa+Groupe Journée sont valables pour la Navette Lac Blanc Express, c'est-à-dire qu'ils seront acceptés à bord des cars en tant que titres de transport.

Les deux navettes ne seront pas mises en service si les conditions météo et d'enneigement à la Station du Lac Blanc ne sont pas satisfaisantes. De même, leur fonctionnement reste soumis à de bonnes conditions de circulation.

L'opération sera accompagnée d'un plan de communication spécifique dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg.

#### ARTICLE 4 – MONTANT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

**Exploitation du service de transport :** (Maitrise d'ouvrage : Département du Haut-Rhin)

|   |                 |
|---|-----------------|
| <b>Montant global prévisionnel de l'opération TTC :</b>                   | <b>42.427 €</b> |
| dont :  |                 |
| Navette Lac Blanc Express   | 21.628 €        |
| Navette Lac Blanc Relax   | 18.322 €        |
| Complément Navette Lac Blanc Relax (Lapoutroie/le Bonhomme)               | 1.207 €         |
| Doublages (5 cars)  | 1.270 €         |
| Recettes commerciales prévisionnelles<br>(soit taux de couverture = 9,4%) | 4.000 €         |
| <b>Déficit d'exploitation prévisionnel TTC :</b>                          | <b>38.427 €</b> |

#### Plan de financement prévisionnel de l'opération

|  |          |
|--|----------|
| Département du Haut-Rhin (39% du déficit d'exploitation)             | 14.971 € |
| Région Alsace (20% du coût du projet, 22% du déficit d'exploitation) | 8.485 €  |
| C.C. Vallée de Kaysersberg (35% du déficit d'exploitation)           | 14.971 € |

## **ARTICLE 5 – MODALITES DE VERSEMENT**

La Région Alsace et la CCVK verseront leurs participations respectives au Département sur présentation d'un décompte d'exploitation réalisé par l'entreprise de transport titulaire du marché et d'un bilan qualitatif de l'opération, et après émission du titre de recettes correspondant par le Trésorier Payeur Départemental.

Les participations finales seront calculées après déduction des recettes commerciales.

## **ARTICLE 6 – REVERSEMENT DE LA SUBVENTION**

En cas d'utilisation des sommes versées à des fins autres que celles faisant l'objet de la présente convention, la Région et la CCVK pourront respectivement ordonner le reversement des sommes non utilisées ou irrégulièrement utilisées.

## **ARTICLE 7 – PUBLICITE ET COMMUNICATION**

Les partenaires s'engagent à mentionner les financements publics lors de toute action de promotion ou d'information relative à cette opération.

Le Département du Haut-Rhin et la CCVK s'engagent à faire respecter cette clause sous peine de perte du bénéfice des aides.

## **ARTICLE 8 – EVALUATION**

A l'issue de l'expérimentation de la saison 2012-2013 et sur la base d'une comptabilité détaillée de la fréquentation fournie par le transporteur, un bilan de l'opération sera réalisé par les partenaires. Les acteurs touristiques du territoire seront associés à ce bilan.

Les résultats de cette expérimentation permettront d'étudier la pérennisation du service.

## **ARTICLE 9 – RESILIATION DE LA CONVENTION**

Hormis le cas de force majeure justifié, l'inobservation des clauses prévues aux précédents articles entraînera la résiliation de la convention.

Le Président de la  
Communauté de Communes  
de la Vallée de Kaysersberg

Le Président du  
Conseil Général du Haut-Rhin

Le Président du  
Conseil Régional d'Alsace